



## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE

du vendredi 18 juin 2010

### Déclaration liminaire de SUD Education Académie de Nice

Le syndicat **SUD Education** s'insurge contre la politique globale menée par le gouvernement. Actuellement, la réforme des retraites, dénoncée par la grande majorité car profondément injuste, est un exemple de cette casse annoncée de toute solidarité intergénérationnelle.

Quant à l'éducation nationale, elle est en train d'imploser : évaluations contestables et contestées dans le premier degré, service minimum d'accueil faisant barrage au droit de grève, pressions sur les enseignants qui ne renseignent pas base élèves ou les désobéisseurs...

Et que dire du courrier que le ministre envoie aux recteurs pour « rentabiliser » l'école, par exemple en ne comptant plus les moins de trois ans pour établir le seuil d'ouverture et de fermeture de classe(s) ?

Le second degré n'est pas en reste face à la réforme du lycée, mettant en place un accompagnement personnalisé qui n'est qu'une coquille vide que chaque enseignant devra combler. Les enseignements exploratoires en seconde et l'autonomie grandissante des établissements remettent en cause le principe d'équité sur le plan national. Encore une fois, le courrier du ministre préconise notamment d'augmenter le nombre d'élèves par classe, après avoir déjà supprimé les dédoublements. Cette réforme laisse entrevoir les conditions désastreuses dans lesquelles les enseignants devront former les élèves de demain et montre qu'elle n'est guidée que par l'économie budgétaire !

Des décisions ont-elles déjà été prises pour « mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non-remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013, sans dégrader les performances globales » pour citer ce document ministériel largement diffusé dans la presse ? Par exemple, envisagez-vous effectivement de relever le seuil des effectifs de classe, afin « d'améliorer » le remplacement ?

Par ailleurs, le syndicat SUD Education juge inacceptable la réforme des conditions de formation et des modalités de recrutement des enseignants. Nous profitons de cette FPMA pour en mesurer les conséquences sur le mouvement :

Le mouvement intra 2010 est marqué par la disparition de l'année de formation initiale en alternance, qui conduit à l'affectation des stagiaires sur 18h. Outre une entrée infiniment plus difficile dans le métier pour nos jeunes collègues, cette réforme réduit considérablement le nombre de postes offerts au mouvement.

Le placement des stagiaires sur des postes « réservés » bloquent le mouvement des titulaires, et à terme, des enseignants en poste dans un établissement depuis des années se verront « délogés » pour laisser place à un stagiaire, comme cela se constate déjà dans d'autres académies. Il a aussi été fait mention de craintes concernant des pressions, voire des blocages de carrière qui s'exerceraient sur les collègues qui refuseraient de se soumettre à des injonctions pour remplir la fonction de tuteur. Qu'en est-il ? Faudra-t-il répondre personnellement à ces injonctions ?

De plus, cette réforme régressive va à l'encontre d'une démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et s'oppose à l'amélioration de la qualité de la formation :

- ▶ la formation professionnelle des futurs enseignants est réduite à portion congrue alors qu'elle nécessiterait d'être renforcée afin de les préparer à la diversité des missions qui leur sont confiées. Des lauréats au concours peuvent se retrouver devant des élèves sans avoir bénéficié de stages ni de formation professionnelle.

- ▶ l'articulation proposée entre concours et masters va non seulement rendre ingérable l'année de master 2 pour les étudiants (qui devront mener de front préparation des épreuves, mémoires de recherche, validation du master et éventuellement stage en responsabilité), mais elle s'oppose également à l'élévation du niveau de qualification en rendant impossible toute formation professionnelle et disciplinaire pendant l'année de M2. De plus, comment ne pas voir que la mastérisation va créer un vivier de « reçus au master — collés au concours », vivier dans lequel le ministère puiserait à volonté pour mettre devant des élèves des contractuels sans statut, sans formation et « jetables » à tout moment?

- ▶ cette réforme sonne le glas de la formation des maitres tout au long de la première année d'enseignement et d'un véritable apprentissage du métier.

- ▶ aucun dispositif d'accompagnement financier des étudiants n'est mis en place pour compenser l'allongement de la durée des études et le décalage du concours, écartant ainsi de nombreux étudiants issus des catégories sociales les moins favorisées de ces métiers.

On le voit bien, de façon plus globale, c'est la destruction de l'enseignement public qui se poursuit puisque ces « réformes » auront pour conséquence une dégradation de la formation des élèves et notamment ceux des classes sociales les plus défavorisées.